

Délibération n° 09-06-26

Nombre de membres :

En exercice : **25**

Nombre de membres présents et représentés :

Présents : **22**

Pouvoirs : **3**

Votants : **25**

Absents non représentés : **0**

Nombre de voix pour les membres :

En exercice : **38**

Nombre de voix des membres présents et représentés :

Pour : **38**

Contre : **0**

Bulletin blanc : **0**

Abstention : **0**

Objet : Election des nouvelles Vice-Présidences.

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Bassin de l'Or**

Séance du 16 Juin 2026

Le seize juin deux mille vingt-six à quinze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le 3 juin 2026, s'est réuni à Candillargues - salle des mariages, sous la Présidence de Patricia **MOULLIN-TRAFFORT**.

La Présidente procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint, conformément aux statuts du Symbo qui prennent en compte les procurations. La séance est ouverte à 15 h 05. Le secrétariat de séance est assuré par Mme Julie **CROIN**.

MEMBRES PRESENTS

Collèges	Voix
<i>Conseil Départemental de l'Hérault</i>	19
Mme Patricia MOULLIN-TRAFFORT Mme Jacqueline MARKOVIC M. Yvon PELLET M. Jérôme BOISSON Mme Paulette GOUGEON	15 + 1
<i>Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or</i>	6
M. Dominique SANCHEZ Mme Sandrine DUBOIS LAMBERT M. René CHALOT M. Philippe RIGAUD Mme Sophie CAUDAL Mme Hélène MARTINEZ	6
<i>Lunel Agglo</i>	6
Mme Julie CROIN M. Christophe CALVET Mme Sonia MOKADDEM M. Yves QUESADA M. Jean-Antoine OTALORA M. Michel LARROUY CASTERA (remplace Fabrice FENOY)	6
<i>Montpellier Méditerranée Métropole</i>	6
M. Jean-Pierre RICO Mme Florence BRAU M. Joël RAYMOND M. Stéphane JOUAULT (remplace Stéphane CHAMPAY) M. Jean-Luc MEISSONNIER	5

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION

<i>Conseil Départemental de l'Hérault</i>	19
Mme Véronique CALUEBA RIZZOLO (procuration à M. Jérôme BOISSON)	3
<i>Montpellier Méditerranée Métropole</i>	6
Mme Jackie GALABRUN-BOULBES (procuration à M. Jean-Pierre RICO)	1
<i>Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup</i>	1
M. Eric BASCOU (procuration à M. Joël RAYMOND)	1

Délibération n° 09-06-26

La Présidente, nouvellement élue, rappelle qu'en application des statuts du Syndicat mixte, le Comité Syndical élit en son sein 7 Vice-Présidents représentant le collège départemental et le collège des intercommunalités.

Elle rappelle, qu'en application des statuts du Symbo, chaque EPCI adhérent ne peut se voir attribuer plusieurs vice-présidences. Le Comité Syndical doit procéder à l'élection des Vice-Présidents de la manière suivante :

- Si la Présidente est issue du collège départemental, les vice-présidences sont attribuées ainsi :

- 1^{ière} vice-présidence pour le collège des EPCI,
- 2^{ième} vice-présidence pour le collège départemental,
- 3^{ième} vice-présidence pour le collège des EPCI,
- 4^{ième} vice-présidence pour le collège départemental,
- 5^{ième} vice-présidence pour le collège des EPCI,
- 6^{ième} vice-présidence pour le collège départemental,
- 7^{ième} vice-présidence pour le collège des EPCI.

- Si la Présidente est élue parmi les délégués intercommunaux, l'EPCI dont il est issu ne peut prétendre à une vice-présidence et les 7 vice-présidences sont attribuées ainsi :

- 1^{ière} vice-présidence pour le collège départemental,
- 2^{ième} vice-présidence pour le collège des EPCI,
- 3^{ième} vice-présidence pour le collège départemental,
- 4^{ième} vice-présidence pour le collège des EPCI,
- 5^{ième} vice-présidence pour le collège départemental,
- 6^{ième} vice-présidence pour le collège des EPCI,
- 7^{ième} vice-présidence pour le collège départemental.

La Présidente étant issue du collège départemental, c'est donc le 1^{er} cas qui s'applique. Les modalités d'élection des Vice-Présidents sont celles applicables à la Présidence.

Dans la mesure où les Vice-Présidents issus du collège départemental souhaitent conserver leur Vice-Présidence, la Présidente propose à l'assemblée de désigner uniquement les Vice-Présidences des EPCI et soumet cette proposition au vote de l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité.

Mme Patricia **MOULLIN-TRAFFORT** propose donc de procéder à la désignation des Vice-Présidences du collège des EPCI et demande aux candidats de se faire connaître.

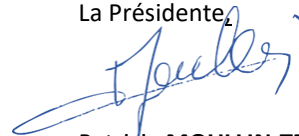
A l'issue des scrutins, sont désignés, à l'unanimité, les délégués suivants :

- | | | |
|---|-------|--|
| - 1 ^{ière} vice-présidence pour le collège des EPCI | | Mme Sonia MOKADDEM (Lunel Agglo) |
| - 2 ^{ième} vice-présidence pour le collège départemental | | M. Yvon PELLET (CD 34) |
| - 3 ^{ième} vice-présidence pour le collège des EPCI | | Mme Sandrine DUBOIS-LAMBERT (POA) |
| - 4 ^{ième} vice-présidence pour le collège départemental | | M. Jérôme BOISSON (CD 34) |
| - 5 ^{ième} vice-présidence pour le collège des EPCI | | M. Jean-Pierre RICO (3M) |
| - 6 ^{ième} vice-présidence pour le collège départemental | | Mme Jacqueline MARKOVIC (CD 34) |
| - 7 ^{ième} vice-présidence pour le collège des EPCI | | M. Eric BASCOU (CCGPSL) |

Fait à Mauguio, le 16 Juin 2026

**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'or**
Boulevard de la Démocratie
34130 Mauguio

La Présidente,



Patricia **MOULLIN-TRAFFORT**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 18/06/2026 et
publié ou notifié le 18/06/2026.